

PRIX D'ABONNEMENT :

AU CANADA. Edition Semi-quotidienne. Un An, \$4.—4 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire. Un An, \$2.—4 Mois, \$1.

AUX ETATS-UNIS. Edition Semi-quotidienne. Un An, \$5.—4 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire. Dix Mois, \$2.—5 Mois, \$1.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Six lignes, première insertion. 50 Cents. Chaque insertion subséquente. 13 "

En conséquence de la fête de l'Ascension, jeudi prochain, l'Ordre ne paraîtra que deux fois cette semaine, ce matin et mercredi à midi.

Nos abonnés qui ont changé de résidence au premier de mai sont priés de nous le faire savoir s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

BAS-CANADA.

Montréal, 6 Mai 1861.

Correspondance parlementaire.

QUEBEC, 3 mai.

Je ne vous ai point parlé longuement du fameux bill de banqueroute de M. John A. MacDonal, parce que je savais que le ministère n'était pas sérieux en venant devant les Chambres avec cette mesure. Un indiscret ministre me l'a conté, l'autre jour, dans le tuyau de l'oreille. Le ministre voulait tout simplement mettre l'opposition en contradiction avec elle-même aux yeux du peuple Haut-canadien. Depuis longtemps, M. Brown demande, dans le Globe, une loi de banqueroute; peut-on lui faire un crime de s'opposer à celle du ministère qui n'est rien moins qu'une conspiration contre les intérêts commerciaux du Bas-Canada, qu'un vaste système de patronage politique à l'aide duquel M. John A. MacDonal pourrait tout à son aise blaguer les Canadiens-Français, suivant son expression? Peut-on également faire un reproche à l'opposition du Bas-Canada de sa conduite en cette circonstance? Non, évidemment, puisque nos intérêts sont en jeu. Nous n'avons pas besoin de loi de banqueroute; débiteurs et créanciers se trouvent assez protégés par ce que nous avons; et c'est tellement le cas que le chef de l'opposition du Haut-Canada, M. Foley, a demandé d'être mis sur le même pied que nous sous ce rapport. Le ministère a refusé péremptoirement de faire cette assimilation si juste et si raisonnable au profit du Bas-Canada. Son projet de loi de banqueroute va mourir dans les comités, après avoir subi sa seconde lecture à une majorité de 16 voix seulement, les ministres compris. Le ministère n'est pas plus sincère quant à l'usure. Il échappera par une prorogation anticipée à la responsabilité d'un vote quelconque, on s'il vote ce sera dans le sens usuraire. Hier soir tous les projets de loi contre l'usure ont été référés à un comité général qui fera probablement son rapport ce soir. Mais à quoi cela va-t-il aboutir? A une pure moquerie de l'opinion publique, à un blasphème éternel contre les lois les plus élémentaires de la morale et du bon sens. Aucun membre n'a assez d'influence pour faire fixer le taux de l'argent; il échouerait dans les communes, il échouerait dans le Conseil législatif; seul le ministère, en en faisant sa mesure, sa politique, peut mettre un terme au lamentable règne de l'usurier légal, officieux. Pourquoi ne le fait-il pas? Je l'ignore, et lui en demande compte au nom du Bas-Canada.

Mais ce que je sais, pour l'avoir entendu de mes oreilles, c'est que des ministres, des députés ministériels, comme quelques uns aussi de l'opposition, cabalent fort dans les conversations privées, dans le comité de la pipe surtout, en faveur de l'usure et contre le vigoureux mandement de Mgr. de Montréal sur cette importante question. Exemple. Voyez-vous ce petit député à moustaches noires, à figure fleurie, il parle sans cesse des principes, des grands principes sociaux. C'est une manière chez lui. Il a dû venir au monde un principe d'une main et un ministre de l'autre; il a descendu dans la tombe de la même manière. Dites-lui que la constitution est violée, que l'arrogance Benjamin a reçu du ministère \$2,000, M. McMicken davantage, contre tous les principes du gouvernement constitutionnel; il vous répondra que c'est dans l'intérêt des principes. Tout pour lui se résume à un principe; il a été destitué par principe, il a été élu sur un principe, il soutient le ministère pour des principes; c'est un principe qui lui a fait voter la loi d'usure en 1858; c'est un principe, qui lui fera donner un vote contraire en 1861. Un tel a voté contre M. Cartier, il le livre hardiment au principe révolutionnaire. On irait le pays, bon Dieu! dit-il, si nous n'avions pas un principe pour repous-

ser tous ces affamés qui veulent le pouvoir sans en vouloir les principes?

Attachez-vous donc aux principes... principes adsto... c'est-à-dire à M. John A. MacDonal et à M. Cartier. Le clergé qui est bien aussi un principe, vient après. Le petit député est usurier, murmure-t-on de toutes parts; je ne dis ni oui ni non; sa figure est douteuse. Je lis sur son front toute autre chose qu'un principe... Mais silence, voici Ménandre, de West-Corner\* qui arrive, demandons-lui des nouvelles de notre petit député.

— Eh! bien, cher Ménandre, que nous apportez-tu? — Ne m'en parlez pas, c'est à n'en plus croire mes yeux... — Quoi donc? — Qui, j'avais toujours en lui une confiance sans borne. Que de fois, au comité de la pipe, cet éloquent député — il est éloquent au comité de la pipe, c'est toujours à son tour de parler — m'a vanté l'avantage d'avoir un principe, de grands principes! Vous-tu, me disait-il, l'opposition n'a pas de principes; aussi n'est-elle pas au pouvoir. Là-dessus, il est plus fort que John A.; et moi lorsque je le voyais relever fièrement sa moustache, lorsque son regard jetait des flammes, lorsque son geste braissait si bien les principes, j'avais envie de lui donner le baiser fraternel. Il me paraissait si sincère!

— Il n'est pas sincère, lui, par exemple? Et sur quoi l'appuiez-tu, Ménandre? — Etes-vous pour l'usure, vous? — Non; continue. — Eh! bien, notre petit député parle comme un furieux contre le Mandement de Mgr. de Montréal; il dit que Monseigneur s'est mis en contradiction avec le St. Siège, qu'il ne sait pas sa théologie, ni les Pères de l'Eglise, qu'il trouble la conscience des fidèles; et par-dessus tout que M. le Curé de l'Assomption qui se mêle de penser comme Monseigneur, ferait bien mieux d'avoir soin de sa sacristie.

— Il dit cela... Ah! bah... — Je l'avoue, je suis tombé des nues. Il est le premier cabaleur en faveur de l'usure; cela me fait de la peine, à moi qui lui croyais des principes, des grands principes sociaux. — Tu te trompes, Ménandre, il va voter pour le bill contre l'usure. — Sans-doute, mais il voudrait voter seul; ce vote-là est pour les électeurs. Son principe, à lui, est en faveur de l'usure. Voyez-vous là le fin fonds de l'affaire; il leur tiendra ce langage: "Libres et indépendants citoyens, moi qui me suis fait élire député par principe, je ne suis pas comme les autres, je me préoccupe encore à vous avec un principe. J'ai voté contre l'usure en bon catholique, soumis aux autorités légitimement constituées." Il n'ajoutera pas que ces conversations ont empêché dix membres, plus ou moins, de voter comme lui, contre l'usure; le bill aura été perdu par sa faute, mais il s'en lavera les mains. Il se gardera bien surtout de répéter les choses aimables qu'il a débitées à l'adresse de l'Épiscopat et du Clergé.

— Bien, Ménandre, je vais écrire tout cela; tu parles comme un ange, quoique tu ne sois pas un ange. En me rapportant ce que dira encore ce petit député et ses pareils, tu agiras dans l'intérêt de la morale publique et du Bas-Canada. Merci.

Voilà comment sont traités les questions les plus sérieuses et les plus essentielles au bon ordre de la société. En les résolvant dans le sens catholique, on compromettrait des intérêts pécuniaires, personnels. On ne peut pas cependant agir ouvertement; on prend des chemins détournés; hors de la chambre ou derrière, on calomnie le jugement des Evêques, la conduite du clergé; dans la chambre on se met un masque chrétien sur la figure, et on passe pour avoir des principes. Je ne nomme personne aujourd'hui; le portrait du petit député est un avertissement salutaire pour l'avenir. Le projet de loi de M. Scott pour donner aux catholiques du Haut-Canada des écoles séparées a été retiré hier soir, sous prétexte que la session serait trop courte pour l'examiner mûrement. Les autres projets de loi vont à pas de géant à leur troisième lecture. Le gouvernement a maintenant trois jours par semaine, et la chambre siégera désormais le samedi depuis onze heures jusqu'à quatre. On s'attend à la prorogation au 20 mai. Pour démasquer les petites intrigues contre les différents projets de la loi sur l'usure, je suis obligé de remettre à ma prochaine la fin du

chaque Etat doivent être maintenus, respectés, reconnus par tous les autres Etats et défendus par le gouvernement fédéral. Or est-ce là ce qu'on a fait? — Tout en proclamant le devoir de chaque Etat, on attachait aussi celui du gouvernement fédéral envers chacun de ces Etats. Le gouvernement fédéral, comme le premier en importance et en dignité est tenu de remplir le premier ses obligations. Les a-t-il rempli? — Ces obligations sont réciproques.

Au point de vue de la Constitution Américaine, qui a droit du Nord ou du Sud?

On a vu dans notre dernier article les causes de la guerre actuelle. Nous croyons avoir montré que ces causes ont été suscitées par le Nord; et que de plus elles ont été suscitées injustement, en violant les conditions du grand traité passé en 1787 entre le gouvernement fédéral et les Etats à esclaves. En empêchant la poursuite et la reddition des esclaves fugitifs, les Etats du Nord se sont mis en contradiction avec une loi expresse d'une application générale, et se sont par là même départis de cette condition importante, à savoir, la protection réelle et efficace de toutes propriétés des Etats du Sud, et entr'autres des esclaves; condition, avec laquelle seule ces Etats ont pu entrer dans l'Union. Le plus simple bon sens montre la nécessité d'une semblable clause. De plus les Etats du Nord en empêchant l'extension de l'esclavage dans des pays qui avaient autant de droit de l'avoir que les Etats du Sud, ont porté une sanglante menace aux privilèges et aux droits de ces derniers; menace que des précédents arbitraires et que des projets hautement exprimés ne rendaient que trop réelle et trop dangereuse.

On dira peut-être que dans la constitution, il n'a nullement été question des nouveaux territoires. C'est vrai; mais je répondrai qu'on a ou moi traité du droit que les Etats du Sud auraient de défendre la conservation de l'esclavage, que la constitution leur reconnaissait d'ailleurs. Or, je dis que les Etats du Nord avaient des intentions hostiles à l'endroit des esclaves, et qu'ils menaçaient, une fois une majorité suffisante obtenue dans le Congrès, de prendre des moyens indirects mais suffisants, soit pour rendre la continuation de l'esclavage très difficile et très précaire, soit même pour en procurer une extinction rapide là où il existait. Je dirai enfin que les Etats du Sud, en consentant à entrer dans l'Union Américaine, n'ont pu s'engager, eux et toutes leurs populations futures, à subir dans la suite un état de choses qui devrait être leur ruine inévitable; ils n'ont pas pu rédiger un acte qui, plus tard aurait pour effet d'anéantir toutes leurs espérances de bien-être et d'avancement. Si les justes exigences des Etats du Sud, fondées sur le droit des nations et le bon sens des peuples, si leurs demandes, appuyées sur les preuves d'une infériorité prochaine, d'un désastre menaçant, ne pouvaient être accordées d'après les clauses de la Constitution, ce qui est bien faux, évidemment le destin s'opposait à la continuation d'une vie commune entre le Nord et le Sud. Car enfin, aucun peuple n'est tenu de se suicider lui-même et de décréter l'extinction de sa prospérité, de son industrie, de ses richesses, de sa vie sociale, par une vaine attache et un respect outré à un acte qui n'a pu être fait dans un but aussi désastreux. Libres, les Etats du Sud sont entrés dans l'Union; libres, ils peuvent en sortir, si cette Union leur est fatale.

Considérons maintenant cette question, si la menace constante et vivante du parti abolitionniste au pouvoir, était une raison suffisante pour autoriser les Etats à esclaves menacés dans la partie la plus essentielle de leur prospérité, à se séparer des Etats libres, qui avaient adopté des mesures, des lois, une conduite propres à les placer en hostilité ouverte et déclarée. En d'autres termes les droits les plus essentiels, les privilèges les plus importants des Etats à esclaves étaient-ils arrivés à un tel degré de péril, que leur séparation des Etats libres devint nécessaire à la conservation intacte de ces mêmes droits et de ces mêmes privilèges? — C'est sur ce point que réside la seule difficulté qui puisse embarrasser le lecteur. Car il est évident que les Etats du Sud ont eu le droit de se séparer, la guerre que leur font actuellement les Etats du Nord est souverainement injuste. Un dépit ridicule chez un peuple sérieux, un esprit de jalousie condamnable serait alors la seule vraie raison du Nord. Le Sud devrait donc avoir les sympathies de tous les gens impartiaux.

Depuis longtemps déjà Jackson avait proclamé la doctrine qu'un Etat ne peut à son gré sortir de l'Union et se libérer de ses obligations envers elle. Mais en même temps il déclarait aussi que les privilèges de

limitées, remarquait, il y a quelque temps un écrivain français, favorable au parti abolitionniste; et l'on soutient généralement que le Président et le Congrès n'ont pas le droit d'abolir l'esclavage. Cependant immédiatement après cette remarque, le même écrivain ajoute, en exprimant l'opinion du parti républicain: "Avant toutes choses, le Congrès peut défaire ce qu'il a fait. Il a dû intervenir pour permettre la poursuite des esclaves fugitifs; il peut la prohiber. Il a admis des territoires avec l'esclavage, il peut refuser d'en admettre de nouveaux. Il a, conformément à la Constitution, prohibé la traite, il peut la punir plus sévèrement, il peut même l'interdire d'Etat à Etat. Ainsi les positions occupées par l'esclavage peuvent être reprises une à une; il reculera d'autant de pas qu'il avait avancé. Nul ne saurait refuser au Congrès, si la majorité change, de dire non, dans tous les cas où il avait dit oui."

Or, je le demande à tout homme impartial et sensé, que signifie ce langage qui résume les opinions et la politique du parti actuellement au pouvoir dans les Etats-Unis, touchant la question de l'esclavage? N'est-ce pas là une déclaration manifeste d'hostilité ouverte, constante et continue contre l'institution la plus importante du Sud, et enfin, reconnue par la constitution, qu'elle déplorable qu'elle soit? N'est-ce pas là une formule de tactique habile et déguisée pour violer les privilèges d'une immense population? N'est-ce pas le mode nettement déclaré de combattre un des droits des Etats du Sud, sous un voile de légalité, sous un prétexte de vaine observance des formes constitutionnelles? A quel sert donc une constitution? Est-ce pour protéger les intérêts, les privilèges, les institutions d'un pays, ou bien pour fournir les moyens de les arracher un à un, sans bruit et sous un masque qui ôte toute facilité de les défendre? Depuis quand une constitution a-t-elle été donnée pour la mort d'un peuple, et non pour sa vie; pour son extinction et non pour sa conservation? Il était réservé sans doute à notre siècle de voir, entre autres merveilles, des hommes trouver dans une constitution faite pour protéger de nombreuses populations, les moyens de leur arracher leurs droits les plus importants, de ruiner leur commerce et d'anéantir leur industrie. Ce que la constitution d'un pays consacre doit être regardé comme sacré; et en interrogeant l'esprit de ses auteurs, on doit trouver la raison de tout ce qu'ils ont écrit.

Ainsi, d'après l'aveu même du parti républicain, le Nord n'attend que le jour où la majorité du congrès se trouvera en sa faveur pour rayer les droits reconnus par la constitution aux Etats du Sud, violer leurs privilèges et se jeter à la face du monde des promesses sacrées faites par les plus grands ou plutôt par les seuls hommes d'Etat de la république américaine. Le premier homme impartial que qui l'on rencontrera pourrait-il nier, que cet ensemble de faits ne renferme les menaces les plus andaciennes et les plus effrontées qui se puisse jeter à la face d'un peuple? Les hommes du Nord, par un vain esprit de parti, par une trop grande attache à des opinions individuelles, ont détruit le renom dont avait joui jusqu'ici la grande république. L'esclavage, tout pénible qu'il soit en lui-même, n'était pas pourtant si contraire à la prospérité, au bien-être, à la liberté des Etats-Unis, puisque les fondateurs de ce peuple ont pu l'admettre sans grandes objections, et qu'on ait pu le tolérer dans l'Union sans inconvénients apparents pendant plus de 70 ans. Par des haines impossibles à concevoir, par une jalousie honteuse, par une obstination dangereuse à des opinions hasardeuses, le Nord a réellement attaqué le Sud dans une des conditions vitales de son existence, et n'a tenu aucun compte de tous les titres que celui-ci avait à sa tolérance sinon à son support, à son indifférence si non à son amitié. Il a écarté toutes les considérations qui pourtant n'étaient pas sans une certaine gravité, et pour la gloire douteuse de voir triompher une mince politique, une opinion téméraire, un parti extrême, il a plongé le peuple américain dans une suite d'événements dont les conséquences désastreuses seront immenses.

Au point de vue matériel, disait avec sagesse l'Observateur de Chicago, c'est assurément la ruine partout. Quant à l'effet moral, c'est au dehors l'anéantissement du prestige de la nation et de ses institutions; et à l'intérieur, la substitution de haines implacables à de simples dissentiments. Quelque soit le parti qui triomphe, la grande république aura perdu à jamais le rang qu'elle avait conquis parmi les peuples. Les larges prin-

cipales de démocrate dont elle avait été jusqu'ici la démonstration pratique, seront dorénavant jugés et condamnés. Elle aura discrédité ses institutions; elle les aura déshonorées par l'abus. Et voilà comment périra l'œuvre réputée immortelle du grand homme dont la sagesse n'a plus d'imitateurs et dont les recommandations sont dédaignées. En face de ce tableau si fort et pourtant si vrai, nous le demandons à tout homme impartial: ne valait-il pas mieux tolérer dans le sein de l'Union ce que ses fondateurs avaient écrit et admis, ce que le peuple américain avait cru pour y tolérer pendant plus d'un demi-siècle, sans inconvénients palpables pour la prospérité de la nation? Ne valait-il pas mieux adopter cette conduite de paix et de conciliation, plutôt que, emporté par une fougue insensée, briser l'œuvre des ans, rompre avec le passé, déchirer l'alliance fraternelle et se précipiter dans une guerre honteuse, dont le résultat sera la ruine de la République Américaine? Les compromis sont de mode, dit-on, aux Etats-Unis; on aurait dû s'en tenir à quelqu'un de ceux présentés par des hommes honorables, et c'est sur ce point que nous trouvons les Etats du Nord coupables d'une grande injustice.

Nouvelles d'Europe.

Malgré l'occupation militaire, malgré la conduite brutale des commandants de l'armée de Russie, l'insurrection de Pologne, sans prendre un caractère désordonné comme celle de 89 en France, s'étend toujours. Les cultivateurs des environs de Varsovie se sont attroupés au nombre de 1,000 et se dirigent vers la ville, ils se sont dit "allons secourir nos frères de Varsovie qui versent leur sang pour nous. Le mouvement se borne pas à la capitale et à ses alentours; à Cracovie, on a commencé des manifestations religieuses en commémoration des victimes de Varsovie; la foule s'est donné rendez-vous aux Eglises pour y chanter avec douleur et enthousiasme les hymnes des morts; puis elle s'est répandue par les rues en longues processions, tous et par milliers portant le deuil. Plus que cela, à Kiev, ville principale d'une province jadis reliée à l'ancien royaume de Pologne et qui se trouve située entre ce dernier pays et la Russie, il y a eu des troubles sérieux et on affirme que 100 à 150 personnes ont été tuées ou blessées. A Kiev comme à Varsovie on proteste contre le joug de fer de la Russie, et pour cela on tend la main aux frères de Pologne.

En face de tout ce peuple qui frémit dans ses chaînes, la Russie ne semble pas pour le moment se laisser fléchir. Varsovie vient d'être puni par une amende de 6,000 francs qui doit couvrir les frais d'inhumation des victimes du 8 avril, elle est aussi frappée d'une contribution de 8,000 francs par jour pour l'entretien des troupes qui occupent la ville. Le parti de tout emblème politique et de tout signe de deuil est défendu sous les peines les plus sévères; les journaux ne peuvent s'occuper des nouvelles locales, les citoyens ne peuvent plus accompagner aux cimetières les dévoués mortelles de leurs amis; il n'y a que la famille du défunt qui soit admise aux funérailles.

En Italie, les nouvelles ne sont pas très intéressantes. Le Piémont vient de commander dans une manufacture française 150,000 fusils, qui serviront, selon toute probabilité, à rendre les Italiens plus libres. Garibaldi, tombé un moment en désaccord avec le gouvernement sarde, était, aux dernières nouvelles, assez bien réconcilié; mais cela ne paraît pas devoir durer longtemps. Victor-Emmanuel se prépare à agir énergiquement contre ceux qui ne veulent pas de son gouvernement en Italie. Le commandement de l'armée des Abruzzes a été donné au général Pinelli, qui, selon la chronique, s'est toujours plus converti de sang que de gloire.

A Naples, il y a eu un mouvement réactionnaire auquel quelques femmes ont pris part. Les insurgés étant peu nombreux, tout a été bientôt comprimé. L'Ami de la Religion publie quelques fragments d'une lettre adressée à Cayour par M. de Montalembert. L'auteur est admirable de logique, mais sur tout de réplique mordante et sans merci. L'événement en France est l'apparition de la brochure du Duc d'Annamale, intitulée: "Lettre sur l'histoire de France." Elle est écrite en réponse aux injures lancées par le prince Napoléon dans son discours à la chambre. La fortunée brochure, par un concours de circonstances on ne peut plus favorables, a été imprimée et mise en vente avant que les autorités s'en aperçussent. A trois heures de l'après midi, la vente commençait; à cinq heures l'ouvrage était saisi par le gouvernement; mais le nombre incroyable de

20,000 exemplaires a pu être livré au public. La sensation produite par l'apparition de la brochure a été immense, et parmi les citoyens et dans l'armée. Le prince Napoléon est traité comme il le mérite, ou plutôt plus noblement qu'il ne le mérite, par le duc d'Annamale. On se rappelle qu'en parlant de la famille Orléans, le prince Napoléon n'avait cru devoir y remarquer que faiblesse et trahison, le duc d'Annamale prend en main la défense de sa famille lâchement attaqué, il répond aux basses insinuations de ce cousin de l'empereur qui serait mieux classé à la tête d'une horde révolutionnaire que sur les marches d'un trône.

"Exilé de mon pays sans avoir violé aucune loi, sans avoir mérité mon sort par aucune faiblesse, je suis le duc d'Annamale, je ne suis donc que de la France. Ce que vous avez élevé sur drap et ce que vous avez déposé sur drap, c'est un vilainement séparé; mais cet exil m'a-t-il fait perdre le droit le plus naturel, le plus sacré de tous, celui de défendre ma famille publiquement et de défendre avec elle le passé de la France? ... J'en veux faire l'expérience; si elle tourne contre mes vœux, et si, au mépris des plus simples notions de la justice et de l'honneur, vous étouffez ma voix en France, dans une cause si légitime, elle aura du moins quelque écho en Europe, et ira, en tout pays, au cœur des honnêtes gens."

En terminant, le Duc s'exprime de la sorte, s'adressant toujours au parti que représente le Prince Napoléon: "Vous avez deux faces et vous les montrez toutes deux tous les jours. Vous dites aux catholiques: "Ne me reconnaissez-vous plus? Je suis le gouvernement qui a fait l'expédition de Rome, qui a accablé le Pape de ses sympathies, avant, pendant et après la guerre; qui a signé la paix de Villafranca, qui a renforcé la garnison de Rome, en rappelant son armée de Turin; qui seul a maintenu ses vaisseaux devant Gênes." Vous dites aux partisans exaltés de la révolution italienne: "Pourquoi vous détestez-vous moi, et que vous faites la présence de mes troupes à Rome? Avez-vous oublié que j'ai consenti jadis à contre-cœur à l'expédition de Rome; que j'ai écrit la lettre à Edgar Ney; que la paix de Villafranca a été dans mes mains une lettre morte; que j'ai dit bon voyage à celui qui partait pour Castelfidardo; que j'ai rattrapé les troupes de la flotte de Gênes, et qu'il n'y a plus aujourd'hui ni Etats Romains ni royaume de Naples!" Enfin vous tourniez vers la France, et lui montrant les deux partis carressés et trompés tous deux, vous dites: "C'est de vous, de vos actes une dernière vanité; vous émergez de ce conflit de contradictions en système et vous dites: "Voyez comme on se plaint de moi! Ne suis-je pas la modération en personne? N'ai-je pas eu à garder un sage équilibre? N'ai-je pas le juste milieu rossiccié? Casimir Périer serait content." Et c'est pour jouir d'un rôle dans cet o comédie, à la face de l'Europe, que vous avez rendu la parole aux députés de la France! Mieux valait laisser par terre, comme vous l'avez fait depuis dix ans, les débris de la tribune brisée sous la main un instant égarée de vos soldats!"

"15 mars 1861, HENRI D'ORLÉANS."

Comme on le voit le duc n'y a pas par ricochet; il se fait le défenseur de sa famille et il sait la venger. Nous ne pouvons pas analyser toute la brochure parce que nous ne l'avons pas toute devinée. Par les endroits que nous avons lu, nous pouvons dire que le noble duc fait admirablement servir à sa cause l'histoire de France. Aussi tous les journaux français ont-ils reçu la défense expresse de ne rien publier de la brochure pas même la plus maigre critique. A Paris, il n'y a que l'Ami de la Religion qui se soit hasardé à en dire un tout petit mot. Ce n'est que par nos journaux de Belgique que nous avons pu faire cette appréciation. On affirme que la Russie, l'Autriche et la Prusse, par un traité conclu et signé séparément engagées à maintenir contre toutes éventualités le statu-quo de la question polonaise et de celle de la Hongrie.

Nouvelles des Etats-Unis.

Les bruits d'une attaque sur Washington reprennent de la consistance; mais aujourd'hui la capitale ne sera pas prise d'un coup de main, comme elle pouvait l'être il y a dix jours. Sa garnison se compose de plus de 15,000 hommes, et ce nombre tend à augmenter tous les jours. De plus on vient d'établir à Meridian Hill, à peu de distance de la ville, un camp considérable. Le 17e de New-York est déjà rendu et plusieurs autres doivent aller le rejoindre. Ce camp est situé sur un vaste plateau au nord ouest de la ville, et commande une grande étendue de terrain. Nous avons déjà dit que les communications entre Washington et Annapolis avaient été ouvertes, elles continuent d'être libres au moyen de postes militaires placés tout le long de la route. On peut donc dire que la capitale est aujourd'hui en état d'offrir une vigoureuse résistance. D'un autre côté on assure que la ville est relativement très-calme; on n'y proclamera pas la loi martiale. Il faut cependant accueillir cette rumeur d'une attaque avec une grande circonspection; le télégraphe est contumax du mensonge et des contradictions, et nous pouvons dire qu'on a rarement vu un service de nouvelles aussi mal organisé et auquel on puisse donner si peu de confiance que celui que nous avons aujourd'hui.

On appelle aussi un certain coin de la chambre.

Nos journaux des Etats, nous confirment la remarque que nous faisons au dernier numéro. Ils donnent pour certain que l'intention du gouvernement fédéral est de commencer les opérations actives du 15 juin, 6 mai. A cet égard, comme nous l'avons déjà dit—aura expiré le délai de vingt jours assigné aux sécessionnistes par la proclamation du 15 avril, pour opérer leur soumission. M. Lincoln a, par conséquent, ce qu'on appelle un acte agressif non vint s'interposer à l'expiration de cette sommation légale; mais aussitôt que la dernière heure en aura expiré, le recours à la force sera proclamé sans avertissement, menaçant de réserves d'aucune espèce.

Le premier acte de cette guerre de répression sera l'occupation militaire du Maryland, laquelle du reste ne semble plus devoir présenter d'obstacle. Aux manifestations unionistes de ces jours derniers, vient de s'en ajouter une encore plus décisive du commerce de Baltimore. A la suite d'un meeting tenu à la Bourse des grains, une pétition a été rédigée et couverte de signatures, pour inviter le législateur à faire reconnaître, aux frais de l'Etat, les ponts détruits par l'insurrection sur la ligne de Philadelphie. On dit que de son côté, pour reconnaître l'appui qu'il a rencontré dans ces derniers jours chez la population marylandaise, et éviter toute nouvelle complication le cabinet de Washington a décidé de ne pas exiger le passage des troupes par la ville même de Baltimore. C'est là une sage résolution, contre laquelle la presse ultra-nationale n'aurait tort de s'élever, car elle s'appuie à la fois sur un sentiment d'humanité et de justice. Provoquer de nouveaux conflits qu'on peut éviter serait un acte barbare; exposer les unionistes à se voir enveloppés dans les conséquences de désordres qu'ils auraient été impuissants à empêcher, serait mal reconnaître leur dévouement.

Une fois la situation assurée dans le Maryland, les troupes concentrées à Washington entreraient en Virginie et marcheraient de l'avant, coûte que coûte, jusqu'à ce que le Sud entier soit réduit. Si ces affirmations sont fondées, il faut s'attendre à voir ajouter avant peu de bien lugubres pages à l'histoire des Etats-Unis.

Nous empruntons cet aperçu de la situation prochaine des événements au Courrier des E.-U., qui a coutume d'être bien informé. On s'attend ces jours-ci à une proclamation du Président Lincoln, qui donnera le programme officiel de la campagne.

Voilà où se bornent les nouvelles importantes ayant un caractère de certitude. Nous ne savons rien de positif sur l'armée du Sud, ni sur ses mouvements futurs. Cette obscurité vient de ce que le gouvernement fédéral s'est occupé de toutes les lignes télégraphiques, et a pris des mesures contre l'indiscrétion des correspondants de journaux. On a signalé plusieurs corsaires et nous aurons probablement avant peu en enregistres des combats sanglants sur mer. Terminons en disant que dans le Nord les enrôlements continuent toujours. Si se forme des régiments de toutes espèces, de toutes dénominations, de tout costume et de toutes nations; depuis les zouaves jusqu'aux gardes campagnardes d'Uster; depuis les yankees pur sang jusqu'aux Irlandais, Polonais, voire même Russes. Les compatriotes de Lafayette ne restent pas en arrière, et nous avons vu il y a quelque temps, avec une certaine surprise, M. F. Vogeli, d'heureuse mémoire ex-médecin vétérinaire, organisant un train d'équipage. Nous craignons fort que cet assemblage d'hommes, d'origines, de religions, de langues différentes ne produise autre chose que la confusion de la tour de Babel.

**Hudibras dans Broadway.**

"Malborough s'en va en guerre, Qui sait s'il reviendra." Hudibras est ressuscité, qui l'aurait cru dans un siècle si positif! Cependant il est sorti l'autre jour d'un comptoir de Broadway, où il vendait quelques groceries; sorti tout flamant et habillé en Matamore; il avait une couverture de voyage roulée autour du corps pour lui servir de bouclier, et il faisait la joie de tous les poissons habitués du ruisseau et des mascarades.

Il ne parle que de porcelaine, brûler et hacher menu tous ceux qui ne font point à sa fantaisie; il fait aimer ses groceries et non pas celles d'un autre, il ne pardonne point que l'on ne trouve pas sa melleuse excellente, il parle de brûler un homme qui a refusé l'entrée de sa maison à son savon et à sa chandelle;—il est fort excité, Hudibras!

**PAR LE TELEGRAPHE.**

RAPPORTÉ POUR "L'ORDRE."

**CONSEIL LEGISLATIF**

Québec, 3.

M. Ferrier fait rapport des bills suivants: Pour établir un fonds garanti annuel pour la paroisse de Montréal. Pour les marques du commerce et pour incorporer l'association de St. Antoine de Montréal. M. Guévremont fait rapport du bill pour l'incorporation de l'Union St. Joseph.

M. Vankoughnet introduit un bill pour amender le St. chap. des Statuts réformés relatif aux empiètements sur les terres des Sauvages. Nombre de bills de l'Assemblée sont lus une première fois. Le vote de confiance dont avis avait été donné il y a quelque temps par M. Morris est retiré.

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE.**

Québec, 3 mai.

Les bills suivants furent lus une 1ère fois et référés au comité: Pour rappeler certaines lois relatives à l'exception de la saisie dans le Bas-Canada; pour empêcher les municipalités d'emettre des décrets au-delà d'un certain montant; pour faire disparaître les doutes sur la validité de certains certificats donnés par les juges des cours de comté sous l'acte de 1856; pour amender le chap. 62 des statuts réformés du Canada au sujet de l'agriculture; pour déclarer qu'une paroisse ou un township canoniquement érigé jouira des avantages de la loi municipale de 1860; pour amender la loi municipale du Bas-Canada pour 1860; pour amender la loi

bes, m'inquiète, il pourrait vous faire tomber. Vous êtes si vif que vous n'y avez pas pensé, et vous vous feriez du mal!

Qu'arriverait-il si vous tombiez emporté dans votre baidrier, le nez pressé... par terre et les jambes en l'air, comme dit Rubelias, trempé jusqu'à la gueule, dans une boue ensanglantée! Quel scandale dans le quartier, et comme riraient les commerçants de l'autre côté de l'eau qui viendrait vous relever? D'ailleurs la guerre est un métier malsain, et n'étant point taillé pour endurer ses fatigues vous n'arriveriez jamais jusqu'à l'ennemi; sans l'avoir rencontré vous seriez vaincu... par le ridicule. Faites mieux, et au lieu d'être vaincu sans même avoir été battu, soyez vainqueur sans avoir battu personne; soyez vainqueur de vous-même, Hudibras, la plus difficile des victoires, en chassant les vaines illusions qui vous travaillent le cerveau. Déposez le képi et aussi la couverture de voyage, laissez-moi vous ôter ce que vous croyez être une épée. Reprenez bravement la marchandise à la main, et ce corne de papier qui vous sied si bien; semez honnêtement la pratique, en réservant toutefois vos forces pour écrire quelque-fois de ces bonnes facéties, avec lesquelles vous avez si longtemps divertis les révérends et les vieilles paritaires des environs.

**—GARE AUX BILLETS DE BANQUE AMERICAINES!!!**

**CONSEIL DE VILLE**

Une assemblée spéciale du Conseil a eu lieu mercredi sous la présidence de Son Honneur le maire, C. S. Rodier.

Après la lecture de différentes pétitions et rapports reçus, l'Échevin Gorrie dit qu'il a été à Québec avec le greffier de la Cité, afin de voir si les droits de la ville n'étaient pas blessés par ce bill. Il dit l'avoir lu et que M. Dunkin avait promis d'y faire introduire une clause pour sauvegarder les droits de la Cité. M. Dorion a aussi promis d'y voir. Quant à l'acte d'incorporation, ils ont attendu depuis samedi à lundi pour parler à M. Rose qu'il n'ont pu voir, mais un autre membre a promis de s'occuper de ce bill.

L'Échevin Beaudry, secondé par l'Échevin Bulmer, propose que les membres suivants soient nommés en comité spécial pour la maison d'industrie: MM. Leclair, Contant, Bellemare, Muir, Rolland, Beaudry, et Bulmer.

Adopté sur division.

L'Échevin Gorrie fait motion qu'il serait expédient de rappeler au gouvernement la nécessité de transporter les casernes militaires et l'hôpital, etc., etc., à une autre place plus convenable.

Son honneur le maire exprima son approbation à cette proposition qui fut adoptée à l'unanimité.

Le conseiller David fit motion, secondé par le conseiller McNeany, que l'on prit des mesures pour ériger le paiement des arrérages de taxes. Cette motion fut perdue.

L'Échevin Bulmer fit motion, secondé par l'Échevin Beaudry, qu'attendu qu'il n'y a pas de progrès apparent relativement à l'obtention d'une station du chemin du Grand-Tronc dans la ville, les membres suivants soient nommés en comité spécial pour communiquer avec la compagnie à ce sujet, et fassent rapport aussitôt que possible, s'il y a apparence que l'on ait l'intention de faire quelques démarches à ce sujet, MM. Leclair, Gorrie, Bellemare, Lyman, Rodier, Bulmer, et Beaudry. Cette motion est adoptée.

**INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.**

2 mai 1861.

Elections.—Les MM. suivants ont été élus officiers de l'Institut Canadien-Français pour le semestre courant: Président, Ph. T. J. J. Loranger; 1er vice-président, M. F. J. V. Rognard; 2me vice-président, L. A. Jetté, etc.; secrétaire-correspondant, J. A. A. Belle, échevin; secrétaire-archiviste, M. A. C. Larivière; trésorier, M. H. Trudon; assistant-trésorier, M. P. S. Murphy; bibliothécaire, Dr. C. Ricard; assist.-bibliothécaire, S. Pagnolle; commission de la bibliothèque: MM. Gamot, Hugué-Latour, F. Hudon, Lefebvre et Globensky; commission de discussion: MM. J. A. A. Belle, S. Lesage, P. A. Letondal, F. X. A. Trudel et S. Ricard.

**Découverte d'un cadavre.**

—Mercredi le corps d'un homme a été découvert par un habitant en bas du Saint St. Louis. Le coroner a été informé du fait, mais on ne connaît pas encore les résultats de l'enquête qui doit avoir lieu.

—Le vapeur Arabian doit laisser Québec pour Shelburne le 7 mai, il touchera aux ports suivants: Rivière-du-Loup, Rimouski, Gaspé, Shediac, Dalhousie, Miramichi, et Richibouctou.

**New-York, 4 mai.**

La Chesapeake partira ce soir pour Washington, le régiment du Maine arrive. Il y a à bord des provisions en abondance, des armes et des uniformes.

**Washington, 3 mai.**

On sait de source certaine que la Virginie seule ne médite pas une attaque contre Washington et que cette mesure devra être décidée par toute la confédération.

Les troupes qu'on envoie en Virginie y sont dans l'attente d'une déclaration de guerre par le congrès du Sud, comme celles qu'on assemble ici, le sont dans le but d'envahir les Etats du Sud.

**Portland.**

Boston, 3 mai.

Par permission spéciale du secrétaire-trésorier, le vapeur Ben Detort de la ligne entre Boston et Baltimore, partira demain avec une cargaison pour Baltimore. Déjà on a fait d'habiller à Norfolk.

**Boston, 4 mai.**

Le gouverneur Andrew a demandé une session de la législature, qui sera convoquée le 14.

**New-York, 4 mai.**

Le Capitaine Kennedy a reçu une lettre l'informant qu'on devait brûler New-York, Boston et Philadelphie.

**Pointe-Aux-Pères, 2 mai.**

Le Steamer United States s'est échoué samedi dernier sur le roc connu sous le nom de Rocher-aux-Oiseaux. On n'a perçu personne à bord. La mer furieuse le couvrait.

municipale et des chemins du Bas-Canada pour 1860; pour amender la loi du Bas-Canada touchant la vente des liquides enivrants; pour amender l'acte d'incorporation judiciaire des compagnies de prêt.

Les bills suivants sont lus une seconde fois: Pour abolir le mode de procéder dans les sentences de mort. Pour amender le chap. 52 des statuts réformés du Canada relativement aux 25e et 26e chap. des statuts du Canada touchant les travaux publics pour cette partie qui a trait au pouvoir des arbitres officiels.

M. Galt proposa ensuite que la chambre se forme en comité sur les estimés supplémentaires.

M. Dorion propose en amendement que c'est indubitablement le privilège de cette chambre et la plus haute garantie pour ses droits et privilèges qu'aucune appropriation des deniers publics ne soit faite par l'exécutif sans l'obtention préalable de la sanction expresse du parlement—que nonobstant cela, la chambre a appris avec alarme que depuis le 1er janvier 1861 des avances de \$688,166-67c ont été faites au montant de \$486,266-67c a été faite en 1860 par l'exécutif par une lettre de change de la Banque du Haut-Canada sur le Grand Tronc qui n'a pas été honorée—que telle disposition des deniers publics sans la sanction du Parlement est inconstitutionnelle et en violation des droits du peuple.

On discutait cet amendement lors de l'envoi de cette dépêche. Les débats furent repris dans la soirée par l'hon. Sanfield MacDonald, qui parla une heure en faveur de l'amendement.

M. Galt suivit; il défendit l'exactitude de ses chiffres sur l'état passé et présent des finances publiques contre M. MacDonald; et répondit à des allégués de M. MacDonald, touchant les avances faites par le gouvernement à la Compagnie du Grand Tronc.

L'hon. M. Sicotte supporte l'amendement. Il admet que la Compagnie du Grand Tronc a fait du bien au pays, mais censure avec force les relations illégitimes et injustes que le gouvernement a eu avec les Directeurs de cette Compagnie.

L'hon. M. Cartier défend les arrangements financiers du gouvernement et surtout les avances faites au G.-Tronc.

M. Connor dénonce le ministre comme ne méritant pas la confiance du pays.

La Chambre se divisa alors sur l'amendement de M. Dorion: Pour, 48; contre, 58.

**Plusieurs bills sont présentés:**

Pour amender les statuts consolidés du Bas-Canada relativement à la classe et aux pécheries, et pour incorporer la Compagnie de navigation du St. Laurent.

La Chambre est entrée en comité pour réunir les clauses des bills de MM. Thibodeau, Cauchon, McMicken et Lemieux, sur l'intérêt du prêt d'argent et sur l'usure, reportés du comité spécial et pourvoyant à un taux d'intérêt qui serait fixé à 6 pour 100 et aucune personne prenant un intérêt plus élevé ne pourra recevoir ni la somme principale ni l'intérêt.

M. Laberge en amendement propose que le taux de l'intérêt soit limité à 6 p cent dans le recouvrement de la somme principale seulement. M. McMicken propose en amendement à l'amendement que le taux de l'intérêt soit fixé à 8 p 100 au lieu de 6; perdu.

M. Buchanan propose alors que le taux soit de 7 sans aucune distinction, soit que les garanties reposent sur des biens-fonds ou sur des dettes personnelles par billets ou autrement; emporté.

La discussion sur la 2ème clause occupe le reste de la séance qui s'ajourne à 4 h. P. M.

**New-York, 3 mai.**

La Chesapeake partira ce soir pour Washington, le régiment du Maine arrive. Il y a à bord des provisions en abondance, des armes et des uniformes.

**Washington, 3 mai.**

On sait de source certaine que la Virginie seule ne médite pas une attaque contre Washington et que cette mesure devra être décidée par toute la confédération.

Les troupes qu'on envoie en Virginie y sont dans l'attente d'une déclaration de guerre par le congrès du Sud, comme celles qu'on assemble ici, le sont dans le but d'envahir les Etats du Sud.

**Portland.**

Boston, 3 mai.

Par permission spéciale du secrétaire-trésorier, le vapeur Ben Detort de la ligne entre Boston et Baltimore, partira demain avec une cargaison pour Baltimore. Déjà on a fait d'habiller à Norfolk.

**Boston, 4 mai.**

Le gouverneur Andrew a demandé une session de la législature, qui sera convoquée le 14.

**New-York, 4 mai.**

Le Capitaine Kennedy a reçu une lettre l'informant qu'on devait brûler New-York, Boston et Philadelphie.

**Pointe-Aux-Pères, 2 mai.**

Le Steamer United States s'est échoué samedi dernier sur le roc connu sous le nom de Rocher-aux-Oiseaux. On n'a perçu personne à bord. La mer furieuse le couvrait.

entièrement. Toutes les chaloupes ont été emportées par les vagues. Le pavillon de détresse est arboré à demi-mat. Le capitaine McLeod, du brick Minnie Dawson n'a pu porter secours au navire, vu l'impossibilité des vagues. Ce brick est dans un état de ruine complet, à 400 verges ouest du phare. Un homme a péri et le reste de l'équipage a été sauvé.

Le Spartan et le Marion sont également échoués à quelques milles plus bas, sans perte de vies.

On ne sait pas encore le nom de deux autres bâtiments qui sont aussi échoués dans ces parages.

**L'ORDRE est à vendre au Dépôt de Journaux de W. DALTON, Coin des Rues Craig et St. Laurent.**

**F. X. LOISELE, MARCHAND-TAILLEUR,**

Coin des rues Notre-Dame et McGill, MONTREAL.

Informe ses patrons et le public en général qu'il a maintenant en main un assortiment complet de Marchandises d'automne et d'hiver, et qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toutes commandes qui lui seront confiées. Avec les grands avantages qu'il possède d'acheter ses marchandises à grand marché, il se flatte de pouvoir servir ses patrons à des prix extrêmement réduits.

Toutes espèces d'habillements d'enfants seront faits à ordre, dans les derniers goûts et avec ponctualité.

Il tient aussi une grande variété de hardes faites, provenant des meilleures fabriques et faites à la mode du jour.

**AVIS SPECIAL.**

Nous invitons nos amis d'aller visiter cet établissement. Vu l'expérience que possède M. Loisele dans ce genre d'affaires avec le grand assortiment qu'il tient constamment, nous sommes certains qu'ils trouveront leur avantage.

**M. L. D. GAREAU, TAILLEUR,**

ET ENSEIGNE DE MOITON POUR COIN DES RUES LEVINE ET MCGILL, MONTREAL.

EST avec grand plaisir que nous appelons l'attention de nos amis et du Public sur le fonds étendu de

**HARDES FAITES,**

de M. L. D. GAREAU, où l'on peut être certain d'être servi avec ponctualité et du mieux possible.

**R. R. R.**

LES "REGULATING PILLS" DE RADWAY Sont ceux qui ont remplacé à l'heure qu'il est tous les Poisons Purgatifs: tels que Calomel, la Scamonee et toutes les autres Pâles composées d'Alcôles, de Gomme-guai, etc., etc.

Ces Pilules sont de nature apéritive. Avec une à six de ces Pilules, l'action sanifera des intestins peut être réparée en moins de temps qu'avec vingt ou trente de n'importe quelle espèce de cathartique. Elles n'engendrent ni crampes, ni aucune irritation quelconque; mais commencent à l'instant à débarrasser le système nerveux, celles attaquées de la migraine et de la névralgie, de la toux, de la pleurésie, de la dyspepsie, dans les Fièvres Rémitentes et intermittentes, dans les maux de tête, etc., etc., une à 5 doses de ce remède rappelle infalliblement le malade à la santé, sans affecter en rien son système.

**LEUR PROMPT OPERATION.**

Dans les cas d'inflammation d'intestins et dans ceux de Coliques Biliennes, 5 ou 6 des PILULES RADWAY produiront, au bout de 4 ou 5 heures, une évacuation des plus promptes et des plus satisfaisantes. Il existe aucunes autres Pilules ou médecines cathartiques ou purgatives capables de produire un effet aussi satisfaisant. Les personnes ayant des douleurs d'intestins, de la migraine, ou qui passent des nuits sans sommeil, seront tout à fait guéries de ces incommodités en faisant usage des "Regulating Pills" de Radway.

**LE "READY RELIEF" DE RADWAY**

Arrête les plus graves douleurs dans un seul moment, soulage les premiers symptômes des fièvres dangereuses et empêche leur progrès, soulage les Spasmes, les Convulsions, les Crampes, les Coliques, les Vomissements, etc., etc.; c'est, en un mot, un spécifique absolu contre le Rhumatisme, la Névralgie, et toute maladie analogue et est infallible comme préservatif des maladies dangereuses.

**LE "RENOVATING RESOLVENT" DE RADWAY**

Est un puissant antidote contre la décomposition dans les chairs et des matières purulentes dans le sang. Il guérit toutes espèces de Ulcères, de Plaies, d'Érysipèle, d'Excroissances Scrofuleuses et Syphilitiques. Il renouvelle les forces de la constitution, prête de la vigueur au principe vital et prolonge la vie.

Les remèdes de Radway sont vendus par tous les Droguistes en général. RADWAY ET CIE, 23 John Street, N.Y.

**Pain Killer.**

Nous trouvons ce qui suit dans le "General Advertiser" de Providence, 12 septembre 1857.

Cette époque de l'année, où le choléra, le choléra morbus, la dysentérie et d'autres maladies encore, régnent d'ordinaire, chacun devrait être pourvu d'une suffisante quantité de Pain Killer. Les personnes qui s'absentent soit pour un seul jour, soit pour faire un voyage en Europe, devraient pouvoir être sûres de l'avoir sous la main à tout instant. Beaucoup de maladies particulières aux mois de chaleur, et qui peuvent devenir fatales si on ne les arrête pas immédiatement, peuvent être guéries par un ou deux doses de Pain Killer. En bien des circonstances, nous avons été soulagés de douleurs cuisantes par un prompt usage de cette préparation.

A vendre chez les Agents, MM. LYMAN, CLARE ET CIE, GARTER, KERRY ET CIE, et LAMPOUGH et CAMPBELL.

**MEUBLES EN FER D'ORNEMENT.**

LITS ET COUCHETTES DE FER, CHAISES DE SALLE, SIEGES DE JARDINS, GUERIDONS ET MIROIRS DE TOILETTE, TROPHÉES POUR CHAPEAUX ET PARAPLUIES, TABLETTES A FLEURS, CONSOLES, CRACHOIRS, GRILLES, ETC., ETC.

**Poêles de Cuisine.**

RODDEN et MEILLER, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

**DR. JOURDAIN, DENTISTE,** 125, Rue Craig, au Coin de la Rue Cité. DÉPÔT D'INSTRUMENTS POUR LES DENTS. 6 mai.

**ISAIE JODOIN, AVOCAT,** A transporté ses Bureaux 126, Rue Notre-Dame, 126, Vis-à-vis le Palais de Justice. 6 mai.

**EN VENTE: EDITION POPULAIRE**

**Theorie Musicale.**

**ABECÉDAIRE MUSICAL**

Accompagné d'un GRAND NOMBRE D'EXEMPLES COMPOSÉS TOUT EXPRESS POUR SES ELEVES, PAR

**GUSTAVE SMITH,**

Organiste de l'Eglise St. Patrice, Professeur de Piano et de Chant au Pensionnat du Sacré-Cœur.

La Copie, 25 Cents. La Douzaine, \$2.00.

A vendre à Montréal, chez l'Auteur, Rue Ste. Catherine, No. 215, chez tous les Marchands de Musique et chez tous les Libraires. 6 mai.

**NOUVELLES MARCHANDISES A BON MARCHÉ.**

**J. B. DUFORT,**

Ci-devant Commis chez M. L. R. BELLAUD, a ouvert le Magasin ci-dessus occupé par M. P. B. BARRAUD, No. 63, Rue Notre-Dame, Enseigne du PAVILLON BLEU-BLANC-ROUGE Avec un Assortiment de Marchandises Sèches, Consistant en: DRAP, CASIMIRE, TWEED, DRESSING, SATINETTE, DRAP A MANTEAUX, MOUSSELINE DE LAINE, MOUSSELINE DE LAINE FRANÇAISE, COBURG NOIR, COCOTTE DE COLLETT, ALPACA, MOITAIRE, FLEURS, ECHARPES EN CACHEMIRE, ECHARPES EN BAREGE, PATRONS DE ROBES EN BAREGE, PATRONS DE ROBES EN MOUSSELINE, GROS DE NAPLES, PARASOLS, COLLETS BRODÉS, BAS, CHAUSSONS, GANTS, INDIENNES, COTONS, et une quantité d'Articles trop nombreux pour être mentionnés.

Écrivez que les Marchandises ont été achetées pour ARGENT COMPTANT, je pourrai les vendre à des PRIX TRES-REDUITS.

Toutes Marchandises marquées au Chiffre.

**UN SEUL PRIX.**

6 mai.

**FONDERIE DE LA CITE,**

Nos. 60 et 62, Rue Quocou.

**IVES ET ALLEN,**

MANUFACTURIERS DE QUINCAILLERIES, FERRONNERIES

De toute Description.

**LES BAINS**

Seront améliorés et augmentés.

**Eviars, Corniches de Cheminees et Ornaments en Fer.**

TERMES ET PRIX TRES-FACILES. 6 mai.

**Fille Demandée.**

ON a besoin d'une bonne Fille pour servir dans une Maison Privée. S'adresser au Bureau de l'Ordre, 26, Rue St. Gabriel. 2 mai.

**DEMEGEMENT.**

Les Bureaux de la Société

**ASSURANCE UNITY,**

Contre le Feu et sur la Vie, Sont Transportés

No. 11, GRANDE RUE ST. JACQUES.

Vis-à-vis le Bureau de Poste. am-65

10,000 Poches de Coton sans Couture, Manufacturées à Montréal, de qualité supérieure et vendues à meilleur marché que celles importées des Etats.

A rendre par HARLOW CHANDLER, 126, Rue des Commissaires. 1er mai.

**GRANDE NOUVELLE!!!**

**Magasin de Chemises**

DU PEUPLE

Est maintenant OUVERT, et contient un Assortiment considérable de CHEMISES, COLLETS, ECHARPES (SCARVES), CRAVATES, BAS et VÊTEMENTS DE DEHOUS, à 25 pour cent meilleur marché qu'aucune autre Maison Commerciale dans la Ville.

G. E. COOKE, Magasin de Chemises du Peuple, 151, Rue Notre-Dame, Coin de la Rue St. Lambert. 29 avril.

**CHEMIN DE FER DU G.-TRONC.** Changeement d'Heures. A partir de LUNDI, le 29 AVRIL, les Trains quitteront la Station de la Pointe St. Charles comme suit:

**Trains Est:** Train mixte pour Island Pond et toutes les Stations Intermédiaires, à 3.09 A.M. Train de la Malle pour Portland et Boston (passant la nuit à Island Pond), à 4.30 P.M. Train de la Malle pour Québec et toutes les Stations Intermédiaires, à 4.30 P.M. \*Un Char de Nuit est attaché à ce Train.

**Trains Ouest:** Train mixte pour Kingston et les Stations Intermédiaires, à 7.15 A.M. Train mixte pour Brockville et les Stations Intermédiaires, à 4.00 P.M. \*Train Express de Nuit, avec Char de Nuit pour Toronto, Détroit, etc., à 8.45 P.M. \*Ce Train est en connexion à la Jonction de Détroit avec les Trains des Chemins de Fer Michigan Central, Michigan Sud, et Detroit et Milwaukee, dans toutes les Directions Ouest.

W. SHANLY, Surintendant. 29 avril.

**Société de Construction Canadienne de Montréal.**

**AVIS.**

LE CONSEILLER DU PEUPLE... REPLEXIONS ADRESSEES AUX CANADIENS-FRANCAIS... UN COMPATRIOTE... SOCIÉTÉ FORMÉE.

LES Soussignés informent leurs amis et le public en général que...

AVIS... LES Soussignés informent leurs anciennes pratiques et le public en général...

AVIS... J'INFORME mes amis et le public en général que ceux qui aiment des Pelletteries à faire teindre...

AVIS... J'INFORME mes amis et le public en général que ceux qui aiment des Pelletteries à faire teindre...

L'INONDATION! 49, Grande Rue St. Jacques.

Cette Semaine, Marchandises de Fantaisie, Delaines, Indiennes, Cotons blancs et gris, Tweeds, Toile pour Nappes, Coton, Bas, Mouchoirs de Toile, etc., etc.

S. B. FISH, 49, Grande Rue St. Jacques.

CHARRUE AMÉLIORÉE. PREMIER PRIX L'Exposition Provinciale de Québec en 1861.

GRAINES DE TREBLE... 180 Minots du Haut-Canada, première qualité, 2000 lbs de Hollande, blanc, 3000 lbs de Vermont, long et rouge, 2000 lbs de Rawdon.

GRAINES DE GROS OIGNONS ROUGES D'AMÉRIQUE... 2000 qts de la meilleure qualité.

APOTHECAIRES HALL, CATHEDRAL BLOCK... LE plus grand Assortiment jamais importé en cette Province.

APOTHECAIRES HALL... Chaînes Hydro-Électriques pour les Rhumatismes, la Névralgie, etc., à vendre par LAMPOUGH et CAMPBELL.

M. GRAVEL, MANUFACTURIER DE CARROSSÉS ET AUTRES VOITURES... Nos. 63 et 65, Rue St. Antoine, MONTREAL.

HOTEL DU CANADA... LE Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a fait faire...

GRANDES AMÉLIORATIONS à l'ÉTOFFÉ, sus-mentionné... Les Visiteurs trouveront toujours ses Ombrelles au Débarcadere des Bâtimens à Vapeur et à l'arrivée des Chars.

SERAPHINO GIRALDI... 19 avril.

S. RIVARD, AVOCAT... A transporté son Bureau dans la Nouvelle Bâtisse Seraphino, No. 29, Rue St. Vincent.

AVIS... NOUS, soussignés, informons nos Pratiques et le Public en général que nous continuerons à travailler comme...

EN VENTE... MANOIR DE VILLERAI, Joli Volume de plus de 400 Pages.

LE COMITÉ nommé pour venir en aide aux Victimes de la dernière Inondation, a ouvert des Listes de Souscription à la Banque d'Épargne de la Cité et du District et à la Bourse.

AVIS... THOMAS RYAN, Président.

ATTENTION!!! AUX ACHETEURS CAMPAGNE!!!

No. 173, Rue St. Laurent, MONTREAL.

Le soussigné, très-reconnaisant envers ses nombreux amis et le public en général pour l'encouragement toujours de plus en plus libéral qu'il en reçoit, leur offre ses succès remerciements, et le prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir un Assortiment de MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ÉTÉ, consistant en: Écharpes de toutes les qualités, Satins, Velours, Soies, Malmidies, Indiennes, Drap noir de la meilleure qualité pour 25 (d) valant 25 (d), do do 20 (d) valant 25 (d), do do 17 (d) valant 25 (d), do do 15 (d) valant 25 (d), do do 12 (d) valant 25 (d), do do 10 (d) valant 25 (d), do do 8 (d) valant 25 (d), do do 6 (d) valant 25 (d), do do 4 (d) valant 25 (d), do do 2 (d) valant 25 (d), do do 1 (d) valant 25 (d), do do 1/2 (d) valant 25 (d), do do 1/4 (d) valant 25 (d), do do 1/8 (d) valant 25 (d), do do 1/16 (d) valant 25 (d), do do 1/32 (d) valant 25 (d), do do 1/64 (d) valant 25 (d), do do 1/128 (d) valant 25 (d), do do 1/256 (d) valant 25 (d), do do 1/512 (d) valant 25 (d), do do 1/1024 (d) valant 25 (d), do do 1/2048 (d) valant 25 (d), do do 1/4096 (d) valant 25 (d), do do 1/8192 (d) valant 25 (d), do do 1/16384 (d) valant 25 (d), do do 1/32768 (d) valant 25 (d), do do 1/65536 (d) valant 25 (d), do do 1/131072 (d) valant 25 (d), do do 1/262144 (d) valant 25 (d), do do 1/524288 (d) valant 25 (d), do do 1/1048576 (d) valant 25 (d), do do 1/2097152 (d) valant 25 (d), do do 1/4194304 (d) valant 25 (d), do do 1/8388608 (d) valant 25 (d), do do 1/16777216 (d) valant 25 (d), do do 1/33554432 (d) valant 25 (d), do do 1/67108864 (d) valant 25 (d), do do 1/134217728 (d) valant 25 (d), do do 1/268435456 (d) valant 25 (d), do do 1/536870912 (d) valant 25 (d), do do 1/1073741824 (d) valant 25 (d), do do 1/2147483648 (d) valant 25 (d), do do 1/4294967296 (d) valant 25 (d), do do 1/8589934592 (d) valant 25 (d), do do 1/17179869184 (d) valant 25 (d), do do 1/34359738368 (d) valant 25 (d), do do 1/68719476736 (d) valant 25 (d), do do 1/137438953472 (d) valant 25 (d), do do 1/274877906944 (d) valant 25 (d), do do 1/549755813888 (d) valant 25 (d), do do 1/1099511627776 (d) valant 25 (d), do do 1/2199023255552 (d) valant 25 (d), do do 1/4398046511104 (d) valant 25 (d), do do 1/8796093022208 (d) valant 25 (d), do do 1/17592186044416 (d) valant 25 (d), do do 1/35184372088832 (d) valant 25 (d), do do 1/70368744177664 (d) valant 25 (d), do do 1/140737488355328 (d) valant 25 (d), do do 1/281474976710656 (d) valant 25 (d), do do 1/562949953421312 (d) valant 25 (d), do do 1/1125899906842624 (d) valant 25 (d), do do 1/2251799813685248 (d) valant 25 (d), do do 1/4503599627370496 (d) valant 25 (d), do do 1/9007199254740992 (d) valant 25 (d), do do 1/18014398509481984 (d) valant 25 (d), do do 1/36028797018963968 (d) valant 25 (d), do do 1/72057594037927936 (d) valant 25 (d), do do 1/144115188075855872 (d) valant 25 (d), do do 1/288230376151711744 (d) valant 25 (d), do do 1/576460752303423488 (d) valant 25 (d), do do 1/1152921504606846976 (d) valant 25 (d), do do 1/2305843009213693952 (d) valant 25 (d), do do 1/4611686018427387904 (d) valant 25 (d), do do 1/9223372036854775808 (d) valant 25 (d), do do 1/18446744073709551616 (d) valant 25 (d), do do 1/36893488147419103232 (d) valant 25 (d), do do 1/73786976294838206464 (d) valant 25 (d), do do 1/147573952589676412928 (d) valant 25 (d), do do 1/295147905179352825856 (d) valant 25 (d), do do 1/590295810358705651712 (d) valant 25 (d), do do 1/1180591620717411303424 (d) valant 25 (d), do do 1/2361183241434822606848 (d) valant 25 (d), do do 1/4722366482869645213696 (d) valant 25 (d), do do 1/9444732965739290427392 (d) valant 25 (d), do do 1/18889465931478580854784 (d) valant 25 (d), do do 1/37778931862957161709568 (d) valant 25 (d), do do 1/75557863725914323419136 (d) valant 25 (d), do do 1/151115727451828646838272 (d) valant 25 (d), do do 1/302231454903657293675544 (d) valant 25 (d), do do 1/604462909807314587351088 (d) valant 25 (d), do do 1/1208925819614629174702176 (d) valant 25 (d), do do 1/2417851639229258349404352 (d) valant 25 (d), do do 1/4835703278458516698808704 (d) valant 25 (d), do do 1/9671406556917033397617408 (d) valant 25 (d), do do 1/19342813113834066795234816 (d) valant 25 (d), do do 1/38685626227668133590469632 (d) valant 25 (d), do do 1/77371252455336267180939264 (d) valant 25 (d), do do 1/15474250491067253436188528 (d) valant 25 (d), do do 1/30948500982134506872377056 (d) valant 25 (d), do do 1/61897001964269013744754112 (d) valant 25 (d), do do 1/123794003928538027489482224 (d) valant 25 (d), do do 1/247588007857076054978964448 (d) valant 25 (d), do do 1/495176015714152109957928896 (d) valant 25 (d), do do 1/99035203142830421991595779328 (d) valant 25 (d), do do 1/19807040628566083983119154656 (d) valant 25 (d), do do 1/39614081257132167966238309312 (d) valant 25 (d), do do 1/79228162514264335932476618624 (d) valant 25 (d), do do 1/15845632502852867186493327248 (d) valant 25 (d), do do 1/31691265005705734372986654496 (d) valant 25 (d), do do 1/63382530011411468745973308992 (d) valant 25 (d), do do 1/126765060028222937491946617984 (d) valant 25 (d), do do 1/25353012005644587498389335968 (d) valant 25 (d), do do 1/50706024011289174996778671936 (d) valant 25 (d), do do 1/10141204802577834993555735872 (d) valant 25 (d), do do 1/20282409605155669987111471744 (d) valant 25 (d), do do 1/40564819210311339974228343488 (d) valant 25 (d), do do 1/81129638420622679948456686976 (d) valant 25 (d), do do 1/162259276841245498976913377536 (d) valant 25 (d), do do 1/324518553682490997953826755104 (d) valant 25 (d), do do 1/649037107364981995907653510208 (d) valant 25 (d), do do 1/1298074214729639918155307020416 (d) valant 25 (d), do do 1/2596148429459279836310604040832 (d) valant 25 (d), do do 1/5192296858918559672621208081664 (d) valant 25 (d), do do 1/103845937178371193452424161632768 (d) valant 25 (d), do do 1/207691874356742386904848323265536 (d) valant 25 (d), do do 1/4153837487135447738096966465312 (d) valant 25 (d), do do 1/8307674974370895476119332930624 (d) valant 25 (d), do do 1/16615349948741791552236664661248 (d) valant 25 (d), do do 1/3323069989743558310447332932496 (d) valant 25 (d), do do 1/6646139979487116620894665864992 (d) valant 25 (d), do do 1/13292279958974233241789133293984 (d) valant 25 (d), do do 1/26584559917948466483578266587968 (d) valant 25 (d), do do 1/53169119835896932967157533175936 (d) valant 25 (d), do do 1/106338239671793871934355066351872 (d) valant 25 (d), do do 1/21267647934358774686871001327136 (d) valant 25 (d), do do 1/42535295868717557373742026542752 (d) valant 25 (d), do do 1/85070591737435114747484053085504 (d) valant 25 (d), do do 1/170141183474870234944968106170008 (d) valant 25 (d), do do 1/340282366949740469889936212340016 (d) valant 25 (d), do do 1/680564733899480939779872424680032 (d) valant 25 (d), do do 1/1361129467798961879559744849600064 (d) valant 25 (d), do do 1/27222589359792377591195989993920128 (d) valant 25 (d), do do 1/54445178719584755182391979987840256 (d) valant 25 (d), do do 1/10889035739169510236478395977568512 (d) valant 25 (d), do do 1/217780714783390204729567919551361024 (d) valant 25 (d), do do 1/43556142956678040945913583910272256 (d) valant 25 (d), do do 1/8711228591335608189182717782054512 (d) valant 25 (d), do do 1/17422457182712113783654355564109024 (d) valant 25 (d), do do 1/34844914365424227567308711128218048 (d) valant 25 (d), do do 1/69689828730848455134617422256436096 (d) valant 25 (d), do do 1/139379657461669110269236844512872192 (d) valant 25 (d), do do 1/27875931492333822053847368902574384 (d) valant 25 (d), do do 1/55751862984667644107694737805148768 (d) valant 25 (d), do do 1/111503725969335288215389475610297536 (d) valant 25 (d), do do 1/223007451938670576430778951221595072 (d) valant 25 (d), do do 1/446014903877341152861557922443190144 (d) valant 25 (d), do do 1/89202980775468230572311584488220288 (d) valant 25 (d), do do 1/178405961549136461144623177797644576 (d) valant 25 (d), do do 1/356811923098272922289246355595291136 (d) valant 25 (d), do do 1/713623846196545844578492711190582272 (d) valant 25 (d), do do 1/1427247692393091689157795422381164544 (d) valant 25 (d), do do 1/2854495384786183378315590844762329088 (d) valant 25 (d), do do 1/5708990769572366756631181689524658176 (d) valant 25 (d), do do 1/11417981539144135132622363779493173536 (d) valant 25 (d), do do 1/22835963078288270265244727558986467072 (d) valant 25 (d), do do 1/45671926156576540530489455117972934144 (d) valant 25 (d), do do 1/913438523131530810609789102359458688 (d) valant 25 (d), do do 1/18268770462630616212195782047189173776 (d) valant 25 (d), do do 1/36537540925261232424391564094378351552 (d) valant 25 (d), do do 1/73075081850522464848783121788756703104 (d) valant 25 (d), do do 1/14615016370104492969756623577751340224 (d) valant 25 (d), do do 1/2923003274020898533951324715542680448 (d) valant 25 (d), do do 1/5846006548041797067902649431085376896 (d) valant 25 (d), do do 1/11692013096083594135805298862170753792 (d) valant 25 (d), do do 1/23384026192167188271610597724341507584 (d) valant 25 (d), do do 1/4676805238433437654322119544868211515168 (d) valant 25 (d), do do 1/935361047686687530864423908973642303136 (d) valant 25 (d), do do 1/187072207537337506172884777794784606272 (d) valant 25 (d), do do 1/374144415074675012345775555589561212544 (d) valant 25 (d), do do 1/748288830149350024691551111179122425088 (d) valant 25 (d), do do 1/149657766038700049338310222238244850176 (d) valant 25 (d), do do 1/299315532077400098676620444476489701312 (d) valant 25 (d), do do 1/59863106415480019735324088895297802224 (d) valant 25 (d), do do 1/119726212830960039470648177790595604448 (d) valant 25 (d), do do 1/2394524256619200789412963555811911088896 (d) valant 25 (d), do do 1/478904851323840157882592711162221777792 (d) valant 25 (d), do do 1/957809702647680315765185422324443555584 (d) valant 25 (d), do do 1/191561940529536063153137084448891111168 (d) valant 25 (d), do do 1/38312388105907212630627416889822223376 (d) valant 25 (d), do do 1/7662477621181442526125433777964444752 (d) valant 25 (d), do do 1/15324954442362850552250867555988891111504 (d) valant 25 (d), do do 1/3064990888472570110450171411197782223008 (d) valant 25 (d), do do 1/6129981776945140221090342822395564446016 (d) valant 25 (d), do do 1/122599635388902804421818684478111912232032 (d) valant 25 (d), do do 1/24519927077780560884373736955622364444448 (d) valant 25 (d), do do 1/490398541555611217687474739111244888976 (d) valant 25 (d), do do 1/9807970831112234353749494782224897728 (d) valant 25 (d), do do 1/19615941662224686708898998964499555552 (d) valant 25 (d), do do 1/392318833244493734177979979289991111104 (d) valant 25 (d), do do 1/784637666488987468355959958579982222208 (d) valant 25 (d), do do 1/1569275332977954936711919191759964444416 (d) valant 25 (d), do do 1/313855066595590987343383838351992888832 (d) valant 25 (d), do do 1/627710133191181974686767676703985777664 (d) valant 25 (d), do do 1/1255420263822363949373545454507975552 (d) valant 25 (d), do do 1/25108405276447278987548909090159511104 (d) valant 25 (d), do do 1/50216810552894557975097818181319022208 (d) valant 25 (d), do do 1/100433621045789159550196363632619444416 (d) valant 25 (d), do do 1/20086724209157831910039272727523888832 (d) valant 25 (d), do do 1/40173448418315663820078545454047777664 (d) valant 25 (d), do do 1/80346896836631327640157090909094155552 (d) valant 25 (d), do do 1/160693793673262655280314181818182231104 (d) valant 25 (d), do do 1/32138758734652531056062363636364422208 (d) valant 25 (d), do do 1/642775174693050621121227272727288444416 (d) valant 25 (d), do do 1/128555034938610124224454545454566888832 (d) valant 25 (d), do do 1/2571100698772202484489090909090131104 (d) valant 25 (d), do do 1/5142201397544404968978181818182262208 (d) valant 25 (d), do do 1/10284402791088809937956363636365244416 (d) valant 25 (d), do do 1/20568805582177619875912727272730488832 (d) valant 25 (d), do do 1/41137611164355239751825454545460977664 (d) valant 25 (d), do do 1/82275222328710479503650909090912195552 (d) valant 25 (d), do do 1/16455044465740959007301818181824391104 (d) valant 25 (d), do do 1/32910088931481918014603636363648782208 (d) valant 25 (d), do do 1/65820177862963836029207272727375544416 (d) valant 25 (d), do do 1/131640357245927672058414545454751104 (d) valant 25 (d), do do 1/2632807144918553441168890909091502208 (d) valant 25 (d), do do 1/52656142898371068823377818181830044416 (d) valant 25 (d), do do 1/105312285776742137646755636363660088832 (d) valant 25 (d), do do 1/210624571554484275293511272727320177664 (d) valant 25 (d), do do 1/42124914311089655058702545454544035552 (d) valant 25 (d), do do 1/84249828622179310117404909090918071104 (d) valant 25 (d), do do 1/16849965244358620234809818181836142208 (d) valant 25 (d), do do 1/336999304887172404696196363636722844416 (d) valant 25 (d), do do 1/67399860977434480939239272727344577664 (d) valant 25 (d), do do 1/13479972195868880178788475454549115552 (d) valant 25 (d), do do 1/2695994439173776035757690909091822208 (d) valant 25 (d), do do 1/53919888783475520715155818181836444416 (d) valant 25 (d), do do 1/10783977736695104142311174049090918444416 (d) valant 25 (d), do do 1/21567955473390208284223527272736888832 (d) valant 25 (d), do do 1/43135910946780416568447054545473777664 (d) valant 25 (d), do do 1/8627182189356083313688909090914755552 (d) valant 25 (d), do do 1/172543637871121662717778181818351104 (d) valant 25 (d), do do 1/34508727574224332543556363636702208 (d) valant 25 (d), do do 1/69017455148448665087111174049090918444416 (d) valant 25 (d), do do 1/1380349023768973211742311174049090918444416 (d) valant 25 (d), do do 1/27606980475379464234846223527272736888832 (d) valant 25 (d), do do 1/55213960950758928469692454545473777664 (d) valant 25 (d), do do 1/11042792191157856939384909090914755552 (d) valant 25 (d), do do 1/220855843823157138787788181818351104 (d) valant 25 (d), do do 1/44171168764631427757557690909091822208 (d) valant 25 (d), do do 1/883423375292628555151155818181836444416 (d) valant 25 (d), do do 1/176684671058525711030311174049090918444416 (d) valant 25 (d), do do 1/353369342117101422060623927272736888832 (d)

J. P. FALKNER. AVOCAT. BUREAU—Côte St. Lambert, No. 3, Montréal. St. Hyacinthe. Ste. Marie de Monnoir. Bouharsais. 10 avril. an-55

AVIS EST DONNE, pendant la prochaine Session du Parlement, il sera fait demande d'une Charte d'Incorporation de la Société dite Société de Colonisation du Bas-Canada.

NOUVEL HABILLEMENT D'ETE, Venant d'être reçu d'Angleterre.

LE soussigné profite de cette occasion pour renvoyer ses nombreux amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et les informe qu'il vient de recevoir d'Angleterre un

MAGNIFIQUE ET NOUVEL "Habillement d'ÉTÉ," qui est maintenant en Montre à son Magasin, que le public pourra voir en aucun temps, et il forme ses pratiques qu'il pourra lui faire de jure quand elles lui en demandent. C'est justement un Patron convenable pour l'ÉTÉ, et il n'y a pas le moindre doute qu'il rencontrera l'approbation générale en Canada.

Le soussigné désire rappeler de nouveau au public qu'il a toujours en main un large Assortiment de HABILLEMENTS, dans toutes les MODÈS de LONDRES, de PARIS et de l'AMÉRIQUE, et un bon Fonds de DRAP FIN, pour lequel il demande des Prix très-réduits. Il fera des Habilllements de Drap acheté à son Magasin soit ailleurs, dans les dernières Modes, pour ses pratiques, et cela à des Prix modérés.

John J. Reeves, No. 234, Rue Notre-Dame. (Vis-à-vis le Bureau du Herald.) Montréal. an-59

CAROSSES A VENDRE AM DEPOT DE M. O'MEARA, 24, Grande Rue St. Jacques.

Un MAGNIFIQUE PHAETON de seconde main, mais presque neuf, pour un seul cheval. Une VOITURE DE CHASSE (deux Chariots) du même genre que le précédent. Un BROUGHAM de manufacture anglaise, avec timons pour un ou deux chevaux.

Aussi, quelques Coupés et Phaetons neufs, avec sièges réversibles. Deux ou trois Carosges garantis pour être faits des meilleurs matériaux et par les plus habiles ouvriers.

Le tout à bon marché pour argent-comptant ou crédit assés.

M. O'MEARA. Montréal, 25 mars.

MICHEL MOSES, PEINTRE D'Enseignes et de Maisons, TAPISEUR en DECOR, 32, Rue de l'Inspecteur, -32.

M. MOSES reçoit des Ordres de la ville comme de la campagne.

Etablissement à Vapeur VICTORIA POUR TEINDRE et DEGRAISSER.

No. 38, RUE CRAIG, Frères de la Place-D'Armes, voisin de M. ARMSTRONG, Entrepreneur, Montréal.

M. McCLOSKEY informe respectueusement le public de Montréal et de la campagne qu'il a ouvert l'Etablissement indiqué plus haut et qu'il lui a mis de tous les Appareils nécessaires dans le meilleur et dernier genre. Ayant pratiqué non seulement dans nos États-Unis, et ayant été premier employé dans quelques-uns des meilleurs Magasins de Philadelphie et de New-York, ou l'art de teindre est si perfectionné, M. McCloskey est préparé à teindre les Soies, la Laine, les Objets de Fantaisie, à nettoyer la Soie, le Satin, le Crépe, les Habits, les Châles, etc., les Galleons, Rideaux de Mouseline, Tapiss, l'eau de Mouton pour Porte, Tapiss de Table, etc., Rideaux de Damas et de toutes sortes de teints, nettoies et revêtus de plus brillantes couleurs. Les étoffes noires, par un procédé nouveau, prennent la couleur brune ou verte, les Châles en Crépe ou faits au Crochet seront teints et nettoies.

M. McCLOSKEY. Montréal, 27 mars. an-54

Compagnie du Richelieu. A VENDRE OU A LOUER. Les DEUX VAPEURS économiques pour le FRET et les PASSAGERS "Chambly et Yamaska," avec tous leurs A MEUBLEMENTS, GRÉEMENTS, ENGINES, CHALOUSES, etc., complète et en bon ordre de marche.

Pour conditions de vente ou loyer, qui seront très-libérales, s'adresser à JOSEPH LEVY, Agent. Bureau de la Cie du Richelieu, Montréal, 27 mars 1861. an-50

Compagnie du Richelieu. AVIS PUBLIC. Le soussigné croit devoir prévenir les marchands de la ville et de la campagne ainsi que le public en général de l'arrivée à personne au nom de la Compagnie du Richelieu, qu'il n'y a aucun Compte ni sera reconnu ni payé par la dite Compagnie, à moins qu'il ne soit accompagné d'un ordre spécial du Bureau à Montréal, et des agents au fort de Sorel et à Québec.

JOSEPH LEVY, Agent. Bureau de la Cie du Richelieu, Montréal, 25 mars 1861. an-50

DIE et VINCENT, MANUFACTURE DE CHEMINÉES ET TOMBES EN MARBRE, 84, Grande Rue St. Laurent, 84.

LES soussignés ayant formé une Société pour travailler le MARBRE, etc., ont, après, vu leur expérience, leur politesse et leur exactitude à servir ceux qui voudront bien les encourager, mériter une part du patronage public.

23 mars, an-56

LE RESTAURATEUR CHEVELURE DE B. PARADIS, (PRÉPARATION D'IODINE), Patentié pour le Canada le 1er Juin 1860. Pour embellir, conserver et faire pousser les Cheveux, et pour guérir toutes les maladies de la Peau. C'est un agréable Article de Toilette. Lamplogh et Campbell, H. PARADIS, Agents pour Montréal, St. Antoine, R. Rich. 8 oct. an-118

LE MANUEL PAROISSIAL, RECOMMANDÉ POUR LES MISSIONS, A Vendre en GROS et en DETAIL chez Z. CHAPELEAU, 112, Rue Notre-Dame, 112, Vis-à-vis le Palais de Justice.

Il contient les Prières ordinaires du Chrétien, les Psalmes et les Hymnes de l'Office Paroissial, les Evangiles de l'année et un Recueil de Cantiques.

MANUEL DE PIÉTÉ, A l'usage des Congrégations de la Sainte-Vierge, Contenant toutes les Prières à l'usage de l'Oratoire, les Hymnes de l'année et un Recueil de Cantiques pour les Dimanches et Fêtes de l'année.

SAVON LIQUIDE DE PELLY ET LUPTON, POUR Laver et nettoyer le Linge, etc.

ONT l'honneur d'annoncer qu'ils sont prêts à exécuter toutes les DEMANDES qui pourront leur en être faites, depuis un Gallon et au-dessus, et à les livrer, soit dans les Magasins, soit dans les demeures particulières, qui ne sont pas en dehors des limites de la ville. Sa principale supériorité sur tous les autres repose sur les qualités suivantes, à savoir :

Il épargne beaucoup de temps, même lorsque les Vêtements sont pas trop souillés, lorsqu'on est pressé, il fait que très-peu de savon dans l'eau chaude pour le nettoyer des saletés de la première eau.

Son action détergente est très-grande, car il agit également sur les brosses Toiles de Cuisine, sur les Toiles fines ou les Toiles de Cambay, qui deviennent d'une blancheur éclatante. Il ne saurait nuire aux Tissus les plus délicats, et n'affecte nullement les mains.

Le SAVON LIQUIDE est également bon pour écailler les planchers de Bois, les Tables, etc., les Objets de Ferblanterie, de Cuivre, et en général tous les Ustensils de Ménage.

C'est encore le meilleur Article connu pour nettoyer la Laine, et il est recommandé aux Décorateurs de Maisons, aux Peintres, aux Vernisseurs, etc., ainsi qu'aux particuliers, comme un Savon très-utile et très-économique, nettoyant promptement et d'une manière efficace de grandes surfaces d'ouvrages peints ou vernis.

PELLY et LUPTON désirent ajouter ici quelques-unes de leurs recommandations qu'il est requis, certifiant et faisant connaître le mérite de leur Savon Liquide :

ST. LAWRENCE HALL, Montréal, C. E., 7 Août 1860. Messieurs, — On a fait usage de votre Savon Liquide dans cet Etablissement, et il est parfaitement ce qu'on l'a dit être, c'est-à-dire très-économique, favorable aux étoffes et tout-à-fait détergente dans ses propriétés.

Nous sommes, Messieurs, (Signé), HOGAN et PENN.

DORSENA HOTEL, Montréal, 9 Août 1860. MM. PELLY et LUPTON, Messieurs, — Je dois vous féliciter du parfait succès que vous avez obtenu dans la manufacture de votre Savon Liquide que j'ai pu soigneusement apprécier par l'usage que j'en ai fait dans mon Etablissement. Je trouve que l'usage de votre Savon Liquide, dans la même proportion que le Savon dur, est une grande économie de temps et de travail; en outre, il est supérieur à tout autre Savon pour nettoyer et blanchir le Linge, sans nuire aux Tissus, qualité que n'a pas le Savon en barre.

Je suis, Messieurs, (Signé), GEO. F. POPE.

MONTREAL HOUSE, Montréal, C. E., 7 Août 1860. MM. PELLY et LUPTON, Messieurs, — J'ai beaucoup de plaisir à certifier les qualités vraiment supérieures de votre Savon Liquide. Il est préférable, à meilleur marché et plus commode qu'aucun autre Savon pour laver, et qu'il épargne beaucoup de temps et d'argent.

Je suis, Messieurs, (Signé), J. WARREN COLEMAN.

OTTAWA HOTEL, Montréal, C. E., 7 Août 1860. MM. PELLY et LUPTON, Messieurs, — J'ai fait usage de votre Savon Liquide dans ma Lingerie, et je prends plaisir à le recommander au public comme un Article très-utile et d'une grande épargne comparé au Savon en barre.

Je suis, Messieurs, (Signé), SAMUEL J. BROWNING.

Le Savon Liquide de Pelly et Lupton sera vendu et distribué aux acheteurs sans aucune charge, pourvu qu'ils soient en dessous de la limite de la ville, à la 94, le Gallon, ou 3 Gallons pour une piastre. Il sera accordé un bon compte aux Acheteurs en Gros, et si on le demande, il sera transporté en Barils soit aux Stations de Chemin de Fer, soit à bord d'aucun Vaisseau dans les Havres.

A rendre par les Propriétaires et Fabricants au No. 53, rue St. François-Xavier, ou à la Manufacture.

No. 24, RUE St. NICOLAS TOLENTIS, (Donnant dans la Rue Ste. Marie), MONTREAL, Canada Est. an-51-50

En se servant de ces Pilules, les attaques périodiques de Moux de Tête peuvent s'empêcher; et, en les prenant au commencement de l'attaque, on obtient immédiatement un soulagement de douleur et de malaise.

Il est rare qu'elles ne réussissent pas à enlever la Nausee et à apaiser les Moux de Tête auxquels les femmes enceintes sont si sujettes.

Elles ont un effet sur les Intestins, et font disparaître la Constipation et ses conséquences ordinaires, la Dépression morale.

Cephalic Pills CURE Sick Headache Nervous Headache All kinds of Headache

En se servant de ces Pilules, les attaques périodiques de Moux de Tête peuvent s'empêcher; et, en les prenant au commencement de l'attaque, on obtient immédiatement un soulagement de douleur et de malaise.

Il est rare qu'elles ne réussissent pas à enlever la Nausee et à apaiser les Moux de Tête auxquels les femmes enceintes sont si sujettes.

Elles ont un effet sur les Intestins, et font disparaître la Constipation et ses conséquences ordinaires, la Dépression morale.

Par cette raison, elles sont inestimables comme laxatif pour les Hommes Littéraires, les Etudiants, les femmes délicates et pour toutes les personnes de constitutions sédentaires, parce qu'elles améliorent l'appétit. Elles donnent du ton et de la vigueur aux organes de la digestion, reproduisant la force et l'élasticité à tout le système.

LES PILULES CEPHALIQUES sont le résultat de longues études et d'une série d'expériences conduites avec le plus grand soin. Il y a beaucoup d'années qu'on se sert de ces Pilules, pendant lesquelles elles ont empêché beaucoup de maux et ont soulagé beaucoup de souffrances des Moux de Tête, soit émanant des Nerfs ou d'un Estomac dérangé.

Ces Pilules sont entièrement végétales dans leur Composition, et on peut les prendre sans crainte, à toute heure, sans changement de diète, et l'absence de tout goût désagréable les rend très-faciles à administrer aux Enfants.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFAÇONS !! Les Pilules naturelles et véritables ont cinq signatures de Henry C. Spalding sur chaque Boîte. A vendre par les Droguistes et tous les autres Marchands-détaillants en Médecines.

Sur le reçu de 25 Cents. Une Boîte sera envoyée par la Poste (exemple de Poste). Tous les Ordres pourront être adressés à HENRY C. SPALDING, 48, Rue Cedar, New-York.

Les Témoignages suivants des célébres PILULES CEPHALIQUES DE SPALDING, Convaincraient tous ceux qui souffrent de MAL DE TETE, Qu'ils ont à leur disposition le moyen d'obtenir une Prompte et Sure Guérison.

Comme ces différents Témoignages n'ont pas été sollicités par M. SPALDING, ils sont une preuve inflexible de l'efficacité de cette découverte scientifique.

M. Spalding, Monsieur, J'ai fait usage de vos Pilules Cephaliques, et je les trouve si excellentes, que je vous prie de m'en envoyer encore pour deux patients.

Une partie est demandée par les voisins, à qui j'en ai donné quelques-unes de la première Boîte que j'ai eu de vous. Envoyez les Pilules par la Poste, et vous obligerez. Votre obéissant serviteur, JAMES KENNEDY.

M. Spalding, Monsieur, Je désire que vous m'envoyiez une autre Boîte de vos Pilules Cephaliques, l'usage que j'en ai fait m'a donné un grand soulagement. Je suis, avec respect, MARY ANN STOKHOUSE.

H. C. Spalding, Monsieur, Ayez la bonté de m'envoyer deux Boîtes de vos Pilules Cephaliques. Voyez-moi les immédiatement. JNO. B. SIMONS.

P. S.—J'ai pris une Boîte de vos Pilules, et je les ai trouvées excellentes. Belle Vernon, Ohio, 15 Janvier 1861. Henry C. Spalding, Rec. Vous trouverez, ci-inclus, 25 cents, pour lesquels je vous prie de m'envoyer une autre Boîte de vos Pilules Cephaliques. Ce sont réellement les meilleures Pilules que j'ai encore vues. Adressez A. STOVER, P. M., Belle Vernon, Wyandot Co., O., Reynoldsburg, Franklin Co., Ohio, 9 Janvier 1861.

Henry C. Spalding, No. 48, Rue Cedar, N.-Y. Cher Monsieur, J'inclus dans la présente 25 cents, pour lesquels vous voudrez bien m'envoyer une Boîte de vos "Pilules Cephaliques." Envoyez-les à l'adresse du Rév. Wm. C. Filler, Reynoldsburg, Franklin Co., Ohio.

"Vos Pilules sont inappréciables—elles guérissent le Mal de Tête presque instantanément." Votre, etc. WM. C. FILLER.

Une seule Boîte de COLLE préparée par SPALDING vaut dix fois ce que ça coûte ordinairement à l'année. COLLE PREPAREE PAR SPALDING! COLLE PREPAREE PAR SPALDING! COLLE PREPAREE PAR SPALDING!

CONSERVEZ LES MORCEAUX ! ECONOMIE ! PROMPTITUDE ! "Reparé à temps, l'objet dure davantage." Comme il arrive souvent des accidents, même dans les familles les plus réglées, il est toujours bon d'avoir quelques choses qui se puissent acheter et propre à réparer les Meubles, les Journaux, Faïence, etc.

LA COLLE PREPAREE PAR SPALDING rencontre toutes ces nécessités, et peut coller toutes espèces de meubles de Ménage. Elle est toujours prête au besoin. "TRES-UTILE A DANS TOUTE MAISON." N.-D.—Il y a une Brosse avec chaque Boîte. — Prix : 25 Cents. S'adresser à HENRY C. SPALDING, No. 48, Rue Cedar, New-York.

AVIS. Comme certaines personnes sans principes se plaisent souvent à tromper le public en fabricant des Imitations de ma COLLE, je préviens toutes personnes de faire attention avant d'acheter, et de voir si le nom est plein.

LA COLLE PREPAREE PAR SPALDING, est en vente par l'Europe; toutes autres Préparations sont de fausses Imitations.

REMEDES DU Dr. RADWAY. R. R. R. REMEDES DU Dr. RADWAY. VRAIS MOYENS DE PRÉSERVER ET DE RECOURVIR LA SANTE. QUE LE MALADE LISE ET REFLECTE. Le "Ready Relief" de Radway, Le "Renovating Resolvent" de Radway, Les "Regulating Pills" de Radway, Conservant la Santé à tous et tout considérés comme des Spécifiques providentiels.

Des Prêtres Catholiques, dans l'Amérique du Sud, et les Grands, l'Archevêque de Québec, ont été guéris par ces Remèdes infatigables, et en ont donné eux-mêmes à plusieurs malades qui ont été guéris de même.

MAGNÉSIE VERITABLE ET PREPARÉE. Le "Ready Relief" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Ready Relief" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Renovating Resolvent" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

Le "Regulating Pills" de Radway agit sur le Système nerveux, et agit sur le Système circulatoire, et agit sur le Système digestif, et agit sur le Système respiratoire, et agit sur le Système excrétoire, et agit sur le Système reproducteur.

En conséquence, je crois devoir vous offrir mes humbles félicitations pour votre précieuse Médecine, qu'on pourrait très-bien appeler : "Bonheur donné à l'homme." Tout en vous remerciant de tout mon cœur pour votre prodigieux Remède, j'ai l'honneur de me soussigner, Votre, etc. WM SIDNEY MYERS

Grandes Guérisons des Fièvres Typhoïdes, Fièvres Bilieuses, Fièvres Scarlatines, Fièvres Jaunes, La Petite Vérole, Mal de Gorge, L'Asthme, Malvair Rhumes, Diarrhées, Cholères Morbus, Dysentée, Rumatisme, Goutte, et toutes les autres Infirmités, opérées par le "READY RELIEF" ET LES "REGULATING PILLS" DE RADWAY.

De grandes Cures sont aussi opérées tous les jours, avec une rapidité étonnante par le "RENOVATING RESOLVENT" DE RADWAY.

Humeurs de toutes sortes, Morsures, Ulcères, Eruptions de la Peau, Tumeurs, Scrofules, Fièvres, Brétypiés, Moux d'Yeux, Cancères, Maladies Chroniques, Goutte, Rhumatisme, Dyspepsie, Bronches, Ulcères, Maladies de l'Estomac, etc., sont encore autant de Maladies guéries par le "RENOVATING RESOLVENT" DE RADWAY.

VILLES INSALUBRES, CLIMATS MAL-SAINS. Le Dr. Wambarré, de Caracas, écrit ainsi à l'Agent spécial du Dr. Radway :—Ce pays est le plus insalubre du monde. Des Médecines très-efficaces, pour certaines Maladies dans d'autres pays, sont sans effet ici. Mais le "Ready Relief," les "Regulating Pills" et le "Renovating Resolvent" du Dr. Radway semblent, toute fois, faire exception; car, dans les cas où ces précieuses Médecines ont été administrées, elles ont opéré la guérison instantanément. J'ai guéri les Fièvres Jaunes et les Fièvres Typhoïdes et maintes autres Maladies, par l'usage du "Ready Relief" et des "Regulating Pills" de Radway.

J'ai guéri encore au moyen du "Ready Relief" et des "Regulating Pills" la Dysenterie, le Choléra, la Petite Vérole, l'Asthme, les Fièvres, etc., le Battement de Cœur, les accumulations de Sang à la Tête, etc., et cela avec quelques Doses seulement, et en très-peu de temps.

Le "Renovating Resolvent" de Radway donne de la vigueur aux Nerfs, purifie le Sang, guérit les Humeurs et adoucit la Peau tout en donnant une bonne complexion.

POUR LES MAUX D'YEUX, LES ULCERES ET LES HUMERES. Le Squelette vivant, converti d'Ulcères.

Avant l'apparition du "Renovating Resolvent" de Radway sur les Côtes de l'Amérique du Sud, les rues de Callao, Valparaiso, Buenos Ayres, Rio de Janeiro, etc., étaient remplies de personnes atteintes d'Ulcères de la tête aux pieds, et allant partout l'infection de leurs humeurs. L'usage du "Renovating Resolvent", ensemble avec le "Ready Relief" et les "Regulating Pills" de Radway, a fait disparaître ce fléau et cette calamité dans toutes ces différentes villes.

Les Remèdes de Radway sont vendus par tous les Droguistes, Marchands, etc. Prix du "Ready Relief" de Radway—25 cts, 50c, et 1\$ par Boîte. Les "Regulating Pills" de Radway—25 cts. par Boîte, (couverture de Gomme), 50 Pilules dans chaque Boîte. Le "Renovating Resolvent" de Radway—\$1 par Boîte.

LYMANS, CLARE et CIE., Agents, Montréal. RADWAY et CIE., 23, Rue St. John, New-York. 14 Janvier. an-19

CARTE. JAMES GARVEN, JR., ARCHITECTE, AGENT POUR LA Brique Blanche Pressée DE TORONTO, Rue Nazareth, -57.

N.B.—Mesurage et Evaluation de l'Ouvrage des Ouvriers. 16 nov. an-134

Leçons de violon à domicile, PAR LEON RULLIE, A prix modérés. S'adresser à l'Hôtel St. Nicolas, Place Jacques-Cartier, Montréal. 17 Janvier. an-20

A. MARIER, EPICIER, No. 114, RUE STE. MARIE, No. 114, Coin de la Rue Brock, MONTREAL.

A l'honneur d'inviter ses amis et le public qu'il vient, conjointement son ETABLISSEMENT DE FICHIERIES sur la Grande Rue du Faubourg Québec, et qu'il vendra toute espèce de GROCERIES à des Prix TRÈS-RÉDUITS. Ayant la facilité d'acheter argent comptant, il pourra vendre tout à bon marché. Il invite le public à aller voir ses Marchandises. Tout Effet acheté sera porté à Domicile. 29 Janvier. an-41

Livres Nouveaux. NOUVEAU DICTIONNAIRE FRANÇAIS par J. George, de 856 pages cartonné, prix la douzaine, 8 \$ 00. LECTURES GRADUÉES et LEÇONS PRATIQUES de Littérature et de Style, Prose et Poésie, renfermant des Modèles tirés des meilleurs Auteurs, avec des Appréciations, des Notes biographiques et les définitions des divers genres de Composition, par M. Charles Leroy, in-18 cartonné—la douzaine 4 50

Un Assortiment d'ALMANACH FRANÇAIS pour 1861 0 20 MARTEL ANNUAIRE DE LA SANTE pour 1861, par F. Y. Raynal, in-18 broché... 0 40 En vente chez BEAUCHEMIN et PAYETTE, 127, Rue St. Paul. 8 mars. an-42

500 BOITES DE TABAC. D. W. MOOR, No. 97, Rue des Commissaires, Coin de la Rue St. Nicolas. 23 Janvier. an-23

C. D. THERIAULT, IMPRIMEUR, No. 37, Rue St. François-Xavier, No. 37, MONTREAL.

TOUT OUVRAGE D'IMPRIMERIE sera exécuté avec goût et ponctualité et à des Prix MODÉRÉS. 20 fév. an-55

CANAL DE LACHINE. AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ en conséquence de la Crue des Eaux et du retardement de la Saison, que se sera pas retirée le CANAL DE LACHINE ce printemps pour les réparations ordinaires—et cela contrairement à ce qui a été annoncé il y a quelque temps. Par ordre du Commissaire, JOHN G. SIPPILL, Ingénieur en chef. Bureau du Canal de Lachine, Montréal, 16 avril 1861. an-58

THOS. DAVIDSON, MARCHAND DE QUINCAILLERIE, (Cathedral Block), INFORME les ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, CONSTRUCTEURS et autres, qu'il a une BOUTIQUE de FERBLANTIER, en pleine opération en connexion avec son Magasin de Fer, tel que Constructeur de Maisons, Fournisseur de Meubles, etc.

Il exécutera avec promptitude tous les Ordres qu'on voudra bien lui donner pour toutes sortes d'Ouvrages en Ferblanterie, Fournaises, Couvertures de Maisons en Ferblanc, Zinc, ou Fer galvanisé, etc., etc., tel que requis pour les Bâtiments généralement, et est prêt à contracter pour ces différents Ouvrages. Ayant engagé des Ouvriers de premier prix, et étant muni d'Instruments et de Machines supérieures, il peut travailler à des conditions très-faciles.

M. T. D. sollicite respectueusement des Ordres du public. 1er mars. an-39

73. FAIENCE A des Prix très-réduits. LES SOUSSIGNÉS vendront leur bel assortiment de FAIENCE, VERRERIE et POTERIE, comprenant tous les articles nécessaires et en usage dans une famille, à des prix très-réduits.

Un bel assortiment de LAMPES de "KEROSÈNE", à très bon marché, ainsi que des TUBES en verre ou Chimiques, MÉCHES, etc., etc. J. PATTON et CIE., 73 Grande Rue St. Jacques. 1er fév. 1861. an-27

ROYAL INSURANCE COMPANY. DE LIVERPOOL ET LONDRES. CAPITAL: DEUX MILLIONS STERLING ET EN Grand Fonds de Réserve.

DEPARTEMENT DU FEU: CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des Conditions Libérales.

Toutes pertes honoraires sont promptement recouvrées sans déduction ou discount, et sans aucune référence en Angleterre. L'immense Capital et la sage administration de cette Compagnie offrent la plus grande sûreté aux assurés. Il n'est rien chargé pour les Polices ou Transferts.

DEPARTEMENT DE LA VIE: Entre autres avantages cette Compagnie offre les suivants à ceux qui se proposent d'assurer leurs vies:—

Facilités extraordinaires et privilèges importants accordés aux assurés. Taux de Prime faciles—payables tous les ans ou tous les six mois, au gré de l'assuré. La mortité à crédit, lorsqu'on le désire, pour les assurances de £500 sterling, et plus.

Une haute réputation de Prudence et de Jugement, et la considération la plus libérale de toutes les questions concernant les intérêts des assurés.

Trente jours de grâce sont accordés pour le paiement lors du renouvellement des Primes, et la Police ne sera pas confiscée par suite d'une erreur qui n'aurait pas été intentionnelle. Les Polices déduites par le non-paiement des Primes peuvent être renouvelées dans l'espace de trois mois, en payant la Prime, avec une amende